

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

DATE DE LA CONVOCATION

23 janvier 2025

Séance du 30 janvier 2025 à 18h

N°2025 01 01: TRANSITION ÉCOLOGIQUE – APPROBATION DE LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU PHOTOVOLTAÏQUE

L'an deux mille vingt-cinq, le trente du mois de janvier, à dix-huit heures, le Conseil communautaire de la COMMUNAUTE de COMMUNES LAVALETTE TUDE DRONNE, dûment convoqué par Monsieur le Président, s'est assemblé dans la salle du théâtre Arc-en-ciel, à Chalais, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves AMBAUD.

Titulaires présents (54) : Philippe ADAMY, Jean-Yves AMBAUD, Michel ANDREU, Jean-Michel ARVOIR, Charles AUDOIN, Pascale BAYONNE, Stéphane BÉGUERIE, Maguy BLANCHARD, Jacques BLANCHET, Annette BLANDINEAU, Josiane BODET, Pascal BORDE, Jean-Paul CROCHET, Alain DELAUNAY, Sébastien DÉSAGE, Jérôme DESBROSSE, Marie-France DESCHAMPS, Alain DÉSSERT, François DI VIRGILIO, Gilles DUPUY, Pierre DUSSIDOUR, Muriel ÉNIQUE, Patrick ÉPAUD, Bénédicte GOREAU, Chantale GOREAU, Jean-Luc GOUPILLEAU, Monique GRANET, Cyrille GUÉDON, Vincent GUGLIELMINI, Bernard HERBRETEAU, Myriam HUGUET, Didier JOBIT, Baptiste LANTERNAT, Jean-Claude LEYMERIE, Roland LÉZIN, Gérard MARCELIN, Mireille NEESER, Gaël PANNETIER, Joël PAPILLAUD, Philippe PELLISSIER, Patrice PETIT, Dany POIRIER, Jean-Jacques PUYDOYEUX, Jacky RENAUDIN, Éric ROCHER, Muriel SAINT-LOUPT, Monique SEBILLAUD, Nathalie SELIN, Jean-François SERVANT, Dominique STREIFF, Claude TARDÉ, Christine VALEAU-LABROUSSE, Patrick VERGEZ, Philippe VIGIER.

Pouvoirs (09) :

Jean-Michel BOLVIN à Christine VALEAU-LABROUSSE
Vincent CHAPELET à Jean-Luc GOUPILLEAU
Jean-Claude CHEVALIER à Mireille NEESER
Pauline DUMAS à Axel MARLIER
Patrick GALLÈS à Sébastien DÉSAGE
Murielle HÉRAUD à Bernard HERBRETEAU
Joël MOTY à Muriel SAINT-LOUPT
Sébastien PIOT à Maguy BLANCHARD
Brigitte RICCI à Charles AUDOIN

Absents (03) :

Christophe DAMOUR
Patrick FLORENT
Alain MIKLASZESWKI

Secrétaire de séance : Mireille NEESER

Le Président rappelle aux élus que la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne s'est engagée dans une démarche de transition écologique aux côtés de l'ADEME, à travers le dispositif TEPOS (Territoire à Energie Positive) et depuis 2024, dans le Programme TETE (Territoire Engagé pour la Transition Ecologique). Ces démarches visent l'autonomie énergétique et la neutralité carbone.

Le Président explique que la Communauté de communes ne disposant pas de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) couvrant l'intégralité du territoire, il est craint un développement des projets photovoltaïques au sol et des parcs éoliens « non maîtrisé », ce qui porterait atteinte à la qualité des paysages et à la biodiversité du territoire.

A ce jour, seul le PLUI Horte et Lavalette intègre des éléments sur le développement des projets photovoltaïques au sol (interdiction en zone naturelle ou zone agricole protégée) et des parcs éoliens (limitation de la hauteur « bout de pâles » à 120m).

Le développement de ces projets rencontre également une certaine contestation citoyenne (création de plusieurs collectifs d'opposants) et les procédures d'autorisation des installations ne permettent pas une réelle implication des élus et des habitants dès l'émergence du projet.

Face à ces constats, les élus de la Commission Développement Durable, dans le cadre de l'écriture de la stratégie « Transition Ecologique » de la CdC LTD, souhaitent développer en priorité des projets d'autoconsommation individuelle ou collective sur le patrimoine public et encourager les projets locaux.

L'élaboration d'un PLUI à l'échelle du territoire a également été engagée fin 2024, avec la volonté d'encadrer le développement des projets photovoltaïques au sol et des projets éoliens. En effet, il convient de préserver la qualité des paysages et la biodiversité du territoire qui sont deux piliers forts de l'attractivité résidentielle et touristique.

Dans l'attente de l'élaboration du PLUI, il est proposé de prendre une délibération pour clarifier la stratégie politique souhaitée en termes de développement des Enr sur le territoire. Il est nécessaire de préciser que cette délibération ne sera pas opposable.

Considérant ces éléments, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

➤ **De valider la stratégie de « Transition Ecologique », consistant à augmenter la production d'énergie renouvelable pour atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2050, en privilégiant le photovoltaïque sur toiture ;**

➤ **D'acter le fait que la Communauté de communes est défavorable au développement de tous projets photovoltaïques au sol (agrivoltaïsme inclus) et tous projets éoliens dans l'attente de la définition de zonages pertinentes dans le cadre du futur PLUI ;**

Ces zonages seront construits suite à la définition d'objectifs de production concertés et à la prise en compte des enjeux locaux afin de préserver la qualité des paysages, la biodiversité et l'attractivité du territoire.

➤ **De l'autoriser lui, ou son représentant, à transmettre ce positionnement politique aux différentes parties prenantes de projets photovoltaïques au sol ou de parcs éoliens, dans une logique d'information et de concertation dès la phase d'émergence des projets.**

Vu l'exposé de Monsieur Jean-Yves AMBAUD ;

Vu la délibération n°2024_07_01 en date du 4 juillet 2024 portant approbation de la démarche de lancement d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) ;

Vu la loi APER (Accélération pour la production d'énergies renouvelables du 10 mars 2023 permettant la définition de Zone d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAENR) ;

Vu le Code de l'urbanisme et la loi Climat et Résilience de 2021, visant la zéro artificialisation nette à l'horizon 2050 et encadrant le développement des projets photovoltaïques au sol ;

Vu la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 fixant un objectif de couverture de 33 % des besoins énergétiques du pays par une production renouvelable et française à l'horizon 2030 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 55 voix pour, 1 contre et 7 abstentions, approuve les propositions de Monsieur le Président.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

Et publication du

Jean-Yves AMBAUD

Président de la Communauté de
Communes

